

LES SITES ENGIESOLAR-ES.COM - ENGIE-ES.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



Ce nom de domaine a été enregistré le 09/01/2023. Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 04/04/2023. Il est proposé d'investir dans un produit très sophistiqué. Il a été usurpé le nom d'ENGIE. Nous avons identifié un deuxième clone frauduleux.

Il nous paraît utile de vous communiquer déjà des conseils avant d'investir. Découvrez nos informations avec le lien ci-après :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Les sites internet

Le site engie-es.com

Il a été créé le 01/05/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/engie-es.com>

Le site engiesolar-es.com

Il a été créé le 09/01/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/engiesolar-es.com>

Nos recherches

Aucune site n'est ouvert. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations. Nous les avons regroupé par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 01 59 39 72 87

Il s'inscrit dans une série intéressante :

bgl-gestionprivee.com	01 59 39 50 39
immo-vitae.com	01 59 39 62 64
engie-es.com	01 59 39 72 87
lescollines-europe.com	01 59 39 75 46
shell-plc.com	01 59 39 84 38

Les faux noms

Les sites utilisent :

- Mme Delphine DESHAYES
- M. Daniel TESSON

Les produits

Nous publions un mail destiné aux investisseurs.

[Le-mail-du-site-engie-es.pdf](#)

Passez votre chemin. Les promesses ne peuvent être tenues.

Les informations juridiques

Le site engiesolar-es.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 04/04/2023 :

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

Nous vous communiquons diverses informations selon la situation.

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie

ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

